


COSMÉBIO

ARTICLES

[mise à jour : 06/2010]



Chaque mois, retrouvez notre rubrique « Le label du mois » !

 En juin, découvrez-en plus sur les labels « Cosmebio » et « Cosmebio Eco ».

Comme son nom l'indique, le label Cosmebio se retrouve sur des produits cosmétiques.

Un produit Cosmebio Bio doit contenir minimum 95% d'ingrédients d'origine végétale et naturelle, et sur les matières premières végétales, 95% minimum doivent être bio. Il y a une tolérance pour maximum 5% d'ingrédients d'origine synthétique (mais qui doivent répondre à une liste positive restrictive, excluant notamment PEG, silicones, dérivés pétrochimiques...). Le label exclut l'utilisation d'OGM et de traitements ionisants.

Un produit Cosmebio Eco contient minimum 50% d'ingrédients biologiques sur le total des ingrédients végétaux.

Les produits Cosmebio ne sont pas testés sur des animaux. Le cahier des charges contient également des critères environnementaux pour l'obtention des matières premières, la transformation, le nettoyage, l'emballage, la biodégradabilité du produit, le recyclage...

Enfin, le label Cosmébio est contrôlé par un organisme indépendant.

Informations complémentaires : www.cosmebio.org

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/Cosmebio>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/cosmetiques>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>

[4] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[5] <http://www.cosmebio.org>